

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **11 (1873)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-182216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

une autre voix plus forte. La jeune dompteuse regarda le public, et reconnut, dans la foule, un jeune homme fort pâle, portant l'habit de soldat et ayant le bras gauche en écharpe, le bras droit tendu vers elle. Cora poussa un cri perçant, et tomba évanouie sur le plancher. Alors chacun des animaux s'avança sur elle pour saisir la viande qui restait à distribuer. La robe blanche d'Alvine fut bientôt en lambeaux; on vit sa cuirasse de buffle, puis bientôt une large traînée de sang provenant de sa joue qui avait été mordue. Alors le directeur fit feu de son pistolet, puis, armé de sa barre de fer, rougie à blanc, il força chacun de ces animaux à rentrer dans sa cage.

Au bout d'un moment, le bruit des lamentations, des cris de terreur et des questions cessa, comme par enchantement, devant un geste du directeur qui réclamait le silence et l'attention.

— Cora Genelli n'est pas morte, dit-il. Un médecin qui, par un heureux hasard, se trouvait dans la salle, s'occupe à examiner la plaie et à poser le premier appareil. Il nous donne l'agréable assurance que l'état de la malade ne présente aucun danger, vu que la griffe de la hyène n'a point touché la grande artère. Ce déplorable accident provient de deux cris qui se sont fait entendre dans les rangs des spectateurs, et qui, sans que je puisse me l'expliquer, ont fait perdre toute présence d'esprit à mademoiselle Cora. Je prie le public de bien vouloir s'abstenir de tout cri, tandis que nous continuerons de distribuer aux animaux le repas du soir. Les personnes qui désireraient se retirer sont priées de le faire sans bruit.

De nombreux spectateurs sortirent, pressés de raconter en ville cet événement.

Quant à Léonie, elle conjura son futur de la mener dans le réduit en planches où l'on avait provisoirement transporté la blessée. Ils y furent précédés par le soldat portant le bras en écharpe. Le docteur, occupé au pansement, dut user de toute son autorité pour arrêter le militaire dont les empressements, par trop vifs, l'empêchaient de faire son ouvrage. Enfin la blessure fut soigneusement pansée.

En revenant à elle, Alvine balbutia d'une voix faible : « L'esprit de mon Henri est venu me chercher, je dois aller le rejoindre. Je viens, Henri ! je viens ! »

— Ce n'est pas l'esprit de ton Henri que tu as vu, s'écria l'invalides : c'est ton Henri, en chair et en os, qui vient te rejoindre pour ne plus te quitter.

— Suis-je éveillée, dit Alvine; j'ai tenu, dans ma main, l'attestation légalisée annonçant ta mort.

— On m'a confondu avec un de mes camarades, et voici comment. Dans la précipitation d'une surprise nocturne, il a pris mon sac à pain au lieu du sien. Ce sac renfermait mon numéro, avec mon nom, et mon carnet de solde. Ce fut la cause de l'erreur qui ne se reconnut que plus tard, attendu qu'ayant été blessé, on m'avait transporté au lazareth. J'en suis sorti manchot du bras gauche. Consentiras-tu à épouser un homme estropié?

— Et quand il te manquerait une jambe par-dessus le marché, je ne t'en aimerais pas moins, répondit Alvine avec feu. Mais, toi, quand je serai rétablie, pourras-tu supporter mon visage défiguré?

— Quelle question ! s'écria le manchot, je t'assure que...

— Et moi, je vous assure, interrompit le médecin, que si votre conversation se prolonge, la fièvre qui va se déclarer sera du double, et qu'il pourrait en résulter un résultat fâcheux. Il faut beaucoup de repos; qu'on transporte la malade dans son domicile, et qu'on lui procure une garde consciencieuse.

— C'est moi qui la soignerai, s'écria le manchot.

— Et moi aussi, dit Léonie. Lisbeth se joindra aussi à nous. Ce fut avec une profonde émotion qu'Henri Mai apprit, de la bouche de Lisbeth, les raisons qui avaient engagé Alvine à entreprendre le métier de dompteuse de bêtes féroces.

Ainsi que le médecin l'avait prévu, il se déclara une fièvre intense. Bien évidemment, un manchot eût été insuffisant pour donner à la malade tous les soins nécessaires. Léonie et Lisbeth remplirent donc le rôle de garde-malade.

(A suivre.)

Il existe à Montreux une institution peut-être unique dans son genre. Le nommé Michel Mamin, chasseur de chamois, mort en 1779, à l'âge de 64 ans, laissa un testament par lequel il légua trois mille francs, fruit de ses épargnes... devinez à qui?... je vous le donne en cent?..

A tous les pauvres de l'univers.

La municipalité du village des Planches, chargée de l'exécution de ce testament excentrique, crut ne pouvoir rien faire de mieux, pour se conformer aux intentions du défunt, que d'affecter l'intérêt de cet argent au soulagement de tous les pauvres, — Suisses ou étrangers, — qui se présenteraient.

Voici une de ces ingénuités, dont la presse française a seule le secret, quand elle parle de notre pays. On lit dans la *Petite presse*, de Paris :

« Un fabricant de Neuchâtel (Suisse) a loué le mont Righi tout entier, pour faire inscrire sur les rochers, en lettres colossales, les annonces de ses produits. »

CASINO-THÉÂTRE. — Demain, dimanche, *Nos Bons Villageois*, de Victorien Sardou. Nous sommes persuadés que cette seconde représentation sera accueillie avec grand plaisir par un nombreux public qui n'a pu assister à la première, faute de place.

La direction du théâtre nous donnera le *mardi*, et à partir du 28 courant, une nouvelle série de représentations. Les personnes qui ne vont pas au théâtre le dimanche et qui ne trouvent pas de place le jeudi, vu le grand nombre des abonnements, verront certainement cette innovation avec plaisir.

Ces représentations débiteront par les *Diabes roses*, pièce toute nouvelle pour Lausanne, et qui a eu un grand succès à Paris. Le principal rôle de femme, celui de Flora Moulin, a été créé par M^{lle} Schneider, célèbre actrice française.

Théâtre de Lausanne.

Direction de MM. F. Lejeune et A. Vaslin.

DIMANCHE 26 JANVIER 1872

A la demande générale :

NOS BONS VILLAGEOIS

Comédie en cinq actes, par M. Victorien Sardou,

On commencera à 7 heures précises.

Mardi 28 janvier 1873

LES DIABLES ROSES

Vaudeville en cinq actes, du théâtre du Palais-Royal.

On commencera à 7 heures 1/2 précises.

AVIS. Les abonnements sont payables, soit directement au bureau du CONTEUR VAUDOIS, soit par l'intermédiaire des postes. Tout paiement fait à des tiers l'est aux risques et périls de l'abonné.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Lausanne. — Imp. Howard-Deiste.